



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

Réservé à l'administration

DATE DE RECEPTION :

- ERP
- ERP utilisation exceptionnelle
- PLEIN AIR :
 - ◇ + 1500 pers
 - ◇ + 500 pers avec animation musicale
- Subventionné par la Ville d'Ajaccio

DEMANDE D'ORGANISATION DE FESTIVITES

DEPOT DU DOSSIER

DOSSIER A DEPOSER PAR MAIL OU COURRIER 2 MOIS AVANT LE DEBUT DE L'EVENEMENT :

festivites@ville-ajaccio.fr

Direction de la Logistique– ancienne Menuiserie Fieschi, chemin d'Acqualonga 20167 Mezzavia

I. INFORMATIONS GENERALES

NOM ou thème de L'EVENEMENT :

LIEUX DE L'EVENEMENT:

L'organisation d'animations (mise à disposition de locaux, de places publiques, de matériels, de main d'œuvre...) sur le territoire de la commune et plus particulièrement sur des espaces publics de plein air, donne lieu à une contribution financière des organisateurs, conformément aux tarifs annexés.

Cf annexe n°1

DATES (S) DE L'EVENEMENT : du _____ au _____

ou plusieurs dates : les _____

Exemple : du 10/10/15 au 12/10/15 ou les 10/10/15, 11/10/15 etc...

HEURE DE DEBUT : _____ h

HEURE DE FIN : _____ h

DATE DE MONTAGE :

Du _____ au _____

DATE DE DEMONTAGE :

du _____ au _____

HORAIRES DE MONTAGE :

De _____ h à _____ h

HORAIRES DE DEMONTAGE :

de _____ h à _____ h

ORGANISATEUR :

Association

Société commerciale

Particulier

Numéro de SIRET

NOM ORGANISATEUR :

RESPONSABLE LEGAL :

EMAIL :

MOBILE :

FIXE :

FAX :

ADRESSE POSTALE :

N° LICENCE (entrepreneur du spectacle) :

RESPONSABLE TECHNIQUE :

Nom et prénom

MOBILE :

RESPONSABLE SUR SITE :

Nom et prénom

MOBILE :

II. DETAIL / PRESENTATION

II.1 DESCRIPTION DETAILLE DE L'ÉVENEMENT

Veillez décrire le déroulement de la manifestation, les animations et les installations (ex : 1 camion + 1 tente + 2 tables...) envisagées. Vous pouvez faire un découpage horaire de la journée. Pour les véhicules voués à stationner sur place (expositions mobiles) veuillez communiquer toutes les dimensions (**renseignements obligatoires**)

II.2 PUBLIC DE L'ÉVENEMENT

- Préciser l'effectif maximum du public attendu à l'instant T pour cet évènement :
- Avez-vous prévu de rassembler le public dans une enceinte ? OUI NON
- Avez-vous prévu de faire payer le public ? OUI NON
- Quels aménagements avez-vous prévu pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ?
Il s'agit de faciliter l'accès (rampes d'accès) et le déplacement des personnes à mobilité réduite

II.3 ANIMATION SONORE

- Avez-vous prévu de mettre en place une sonorisation ? OUI NON
- Si oui, précisez la puissance :
- Si oui, précisez les dates et horaires :

DATE ET HEURE DE DEBUT : le de h à h

DATE ET HEURE DE FIN : le de h à h

Respect des normes relatives au bruit : les limitations acoustiques suivantes : avant 22h ne pas dépasser en niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, mesuré entre 10 et 15 minutes, le seuil de 95db (A) dans aucun endroit accessible au public et réduire à partir de 22h cette intensité à 85 db(A).

- Avez-vous prévu des essais (réglage des balances) : OUI NON
- Si oui précisez les dates et horaires :

DATE ET HEURE DE DEBUT : le de h à h

DATE ET HEURE DE FIN : le de h à h

- PRESTATAIRE SON, le cas échéant :

Raison sociale, Nom et prénom

EMAIL :

MOBILE :

FIXE :

FAX :

- La sonorisation est-elle branchée sur un limiteur de pression OUI NON
- Une information des riverains est-elle prévue ? OUI NON
- Si oui, sous quelle forme :

L'organisateur doit prendre contact avec la SACEM pour l'utilisation d'œuvres musicales. L'organisateur s'engage à transmettre la liste des œuvres à la SACEM/SACD en remplissant le formulaire sur le site web www.sacem.fr.

Vous devez être

* titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle en application à l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée en dernier lieu par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, délivrée par la DRAC sous le numéro ,

* être organisateur de spectacles occasionnels dans la limite de 6 représentations par an, dans ce cas vous vous engagez à faire la déclaration préalable un mois au moins avant la date prévue de la représentation auprès du préfet de la Corse du Sud. (DRAC)

II.4 DEBIT DE BOISSON

Avez-vous prévu de tenir une buvette de 2^{ème} catégorie ? OUI NON

Buvette = distribution de boissons gratuite ou payante

2^{ème} catégorie = BOISSONS ALCOOLISEES (fermentées non distillées : vin, bière, cidre, champagne..)

Les buvettes de 1^{ère} catégorie ne font plus l'objet d'une autorisation particulière

Si oui, précisez les dates et horaires :

DATE ET HEURE DE DEBUT : le de h à h

DATE ET HEURE DE FIN : le de h à h

II.5 PROPRETE DU SITE

Précisez la nature des déchets produits :

◇ Papier ◇ Verre ◇ Confettis ◇ Carton
◇ Plastique ◇ Autre

Evacuation des déchets

⊕ Nous vous rappelons qu'en tant qu'organisateur d'une manifestation vous avez en charge la collecte des déchets.

- Vous avez l'obligation de vous assurer du tri avec les moyens mis à votre disposition suivant vos demandes faites auprès du Service gestion des déchets de la compétence de la CAPA [Contacter Mr Cesari : c.cesari@ca-ajaccien.fr](mailto:c.cesari@ca-ajaccien.fr) et d.casanova@ca-ajaccien.fr

- Les déchets doivent être ramassés dans les bacs roulants mis à votre disposition. Vous devez sensibiliser votre organisme ainsi que votre public à la propreté de votre événement.

- les encombrants et autres déchets non recyclables devront obligatoirement être évacués en déchèterie par l'organisateur.

II.6- SITE CLASSE NATURA 2000

Pour protéger la biodiversité, l'Union Européenne a développé un réseau européen d'espaces naturels appelé « Réseau Natura 2000 ». Plus de 25 000 sites sont classés Natura 2000 en Europe, dont 1 700 sites terrestres et marins en France (plus de 12% du territoire terrestre).

La gestion des sites Natura 2000 en France intègre une démarche de développement durable qui prend en compte les activités économiques et sociales. La Corse-du-Sud compte 42 sites Natura 2000.

En application de l'article 1er, alinéa 25 et 26, du décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical et les manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

A cet effet, veuillez remplir le formulaire de pré-évaluation des incidences Natura 2000 téléchargeable sur le site de la DREAL <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/> onglet « Téléchargements & Formulaires » / Incidences sur sites Natura 2000.

III. DEMANDES PROTOCOLAIRES

Souhaitez vous organiser une cérémonie (ouverture, clôture, inauguration, conférence de presse, tirage au sort ...) : OUI NON

Si oui, spécifier l'objet, la date et l'horaire :

.....
.....
.....

Lieu souhaité de cette cérémonie :

Locaux municipaux lieu de l'évènement ou autre à préciser :

Sollicitez-vous mise à disposition de locaux municipaux : OUI NON

Si oui, spécifier le lieu :

Sollicitez vous la présence de Monsieur le Maire lors d'un temps fort de votre manifestation :

OUI NON

Quel temps fort :

Date : Heure :

Lieu précis :

Sollicitez-vous la présence d'autre(s) élu (s) précisez :

.....
.....

Un temps de parole est-il prévu lors de ce temps fort ?

oui non

Si oui avez-vous prévu une sonorisation et un micro ? oui non

Pour rappel ces demandes doivent être formulées au minimum 2 mois avant l'évènement sous peine de non-disponibilité.

IV. DEMANDES DE PARTENARIAT COMMUNICATION

Tout évènement partenaire de la Ville d'Ajaccio donne lieu à des contraintes dans la réalisation des supports de communication du dit évènement.

L'organisateur est tenu de :

*faire apparaître la mention « avec le soutien de la Ville d'Ajaccio » dans tous ses supports de communication et plus spécifiquement dans son dossier de presse.

*intégrer le logo officiel de la Ville d'Ajaccio en concordance avec la charte d'utilisation de celui-ci.

* accueillir sur le lieu de l'évènement tout support de communication à l'effigie de la Ville d'Ajaccio (banderoles, oriflammes, kakemonos...).

* fournir à la direction de la Communication de la Ville d'Ajaccio tout élément relatif à la programmation de l'évènement permettant de relayer l'information (programme, affiches etc..).

Vous souhaitez que votre évènement soit partenaire de la Ville d'Ajaccio :

Pour être traitées, ces informations doivent être transmises au plus tard deux mois avant la date de l'évènement.
En cas d'acceptation de votre demande certaines modalités de partenariat sont à prendre en compte.

Relai de votre communication sur les réseaux sociaux.

Rappel à la Presse de votre évènement

(Merci de nous transmettre votre DP ou CP et invitations presse et ou une présentation de votre évènement, programme, temps forts ...)

Affichage panneaux lumineux Ville

Article site internet de la Ville

Autre (merci de préciser votre demande) :

.....
.....

Pour rappel ces demandes doivent être formulées au minimum 2 mois avant l'évènement sous peine de non-disponibilité.

V. NOTICE DE SECURITE

III.1 DETAIL DES INSTALLATIONS PREVUES :

III.1.1 TENTES

Avez-vous prévu de mettre en place des tentes ?

OUI

NON

Si oui, précisez selon leur nature (tente, tente parapluie, chapiteau, yourte...), le nombre, la taille et la société de montage :

NATURE	NOMBRE	DIMENSIONS Longueur, largeur

INSTALLATEUR :

Raison sociale, Nom et prénom

EMAIL :

MOBILE :

FIXE :

FAX :

III.1.2 GRADINS / CHAISES

Avez-vous prévu de mettre en place des gradins ?

OUI

NON

Si oui, décrivez cette installation :

⊕ Cette installation devra être contrôlée par un organisme de contrôle agréé si la hauteur du plancher haut est supérieure à 1.50 m ou si la tribune reçoit plus de 300 personnes

CAPACITE	HAUTEUR DU PLANCHER LE PLUS HAUT
personnes	
personnes	
personnes	
personnes	

INSTALLATEUR :

Raison sociale, Nom et prénom

EMAIL :

MOBILE :

FIXE :

FAX :

Avez-vous prévu de mettre en place des chaises ?

OUI

NON

Si oui, indiquer le nombre : chaises

III.1.3 SCENES

Avez-vous prévu de mettre en place une scène ?

OUI

NON

Si oui, décrivez cette installation

⊕ Si la hauteur est supérieure à 0.99 m, cette installation est réservée aux professionnels et sera équipée d'un garde corps

NOMBRE	DIMENSIONS Longueur, largeur	HAUTEUR

Quelles mesures avez-vous prévues pour assurer la sécurité du public ?

INSTALLATEUR :

⊕ Raison sociale, Nom et prénom

EMAIL :

MOBILE :

FIXE :

FAX :

III.1.3 AUTRES INSTALLATIONS PROVISOIRES

Avez-vous prévu de mettre en place d'autres installations provisoires (écran, mobilier sportif, jeux gonflables, portiques...) ? OUI NON

Si oui, description et dimensions :

III.2 ENCADREMENT DE L'ÉVÉNEMENT :

Précisez le nombre de personnes de votre organisation : personne (s)

L'encadrement de la manifestation est-il encadré par :

◇ Société de gardiennage

OUI

NON

Raison sociale, Nom et prénom

EMAIL :

MOBILE :

FIXE :

FAX :

◇ Société de sécurité

OUI

NON

Raison sociale, Nom et prénom

EMAIL :

MOBILE :

FIXE :

FAX :

◇ Membres de l'organisation

OUI

NON

III.3 SECURITE INCENDIE DE L'ÉVENEMENT :

- Personnel désigné :** **Nbre :**
- Moyens de liaison :**
⊕ Description
- Téléphone urbain :** OUI NON
Ligne :
- Moyens de secours contre l'incendie prévus :**
- ◇ Extincteurs : OUI NON
 Nombre :
- ◇ Autres :
- Avez-vous prévu des postes de secours ?** OUI NON

ASSOCIATIONS DE SECOURISTES :

Raison sociale, Nom et prénom

EMAIL :

MOBILE :

FIXE :

FAX :

III.4 STATIONNEMENT DES VEHICULES :

Faut-il interdire ou réserver des places de stationnement ? OUI NON

⊕ Les mesures doivent être justifiées et pourront le cas échéant être annulées ou modifiées par la Ville d'Ajaccio

Lieu :

⊕ nom des voies et nombre d'emplacements à neutraliser

Si oui, préciser les dates et horaires :

DATE ET HEURE DE DEBUT : le de h à h

DATE ET HEURE DE FIN : le de h à h

Pour quel (s) motif (s) ?

⊕ Justifiez votre demande

Présence policière : OUI NON

III.5 CIRCULATION DES VEHICULES ET/OU DES PIETONS :

Faut-il modifier la circulation ?

OUI

NON

Comment ?

EN REDUISANT UNE CHAUSSEE

EN BARRANT UNE RUE

⊕ Les mesures doivent être justifiées et pourront le cas échéant être annulées ou modifiées par la Ville d'Ajaccio

⊕ Un passage de 4 mètres devra être maintenu en permanence pour le passage des véhicules de secours

Lieu :

⊕ voies empruntées

Si oui, préciser les dates et horaires :

DATE ET HEURE DE DEBUT : le de h à h

DATE ET HEURE DE FIN : le de h à h

Pourquoi ?

⊕ Justifiez votre demande

III.6 : DEFILE / PARCOURS

Avez-vous prévu une déambulation ?

OUI

NON

Si oui, détaillez l'itinéraire (rues, voies, places, ...) emprunté :

La déambulation se fera-t-elle sur le trottoir ?

OUI

NON

VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

IV.1 MISE A DISPOSITION DE MATERIELS :

Souhaitez-vous effectuer une demande de matériel auprès de la Direction des Festivités ?

OUI NON

Si oui, cochez la case correspondante au matériel que vous souhaitez obtenir et décrivez vos besoins :

GRADINS	<input type="checkbox"/>	NB DE PLACES :		
PODIUMS	<input type="checkbox"/>	HTR DE SCENE :	Prof :	Largeur :
TENTES 6X6	<input type="checkbox"/>	NB :		
TABLES	<input type="checkbox"/>	NB :		
CHAISES	<input type="checkbox"/>	NB :		
BANCS	<input type="checkbox"/>	NB :		
BARRIERES POLICE (taille 2m)	<input type="checkbox"/>	NB :		
PAVILLONS	<input type="checkbox"/>	NB :		
SONORISATION	<input type="checkbox"/>	NB :		
MICRO	<input type="checkbox"/>	NB :		
PASSAGE DE CABLES	<input type="checkbox"/>	NB : Ou mètres linéaires :		
PUPITRE	<input type="checkbox"/>	NB :		
ACCES ELECTRIQUE	<input type="checkbox"/>	PUISSANCE		
PRISES ELECTRIQUE	<input type="checkbox"/>	NB :		
PRISES ELEC sous tentes	<input type="checkbox"/>	NB :		
ECLAIRAGE tentes	<input type="checkbox"/>	NB :		

Précisions supplémentaires :

- Vous devez prendre connaissance du document ci-dessous :

PROTOCOLE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

Les prescriptions ci-après engagent la responsabilité du signataire

⊕ Les installations mises en place par la Direction des Festivités ne doivent pas être modifiées. Toute modification ou utilisation incorrecte du matériel mis à disposition engage légalement la responsabilité du signataire

⊕ L'emprunteur s'engage à rendre le matériel prêté en parfait état de fonctionnement

⊕ L'emprunteur devra souscrire une assurance couvrant tout risque de vol, perte ou détérioration. Tout matériel manquant ou détérioré à son retour fera l'objet d'une demande de remplacement à la charge de l'emprunteur

⊕ L'emprunteur devra s'acquitter d'une caution d'un montant basé sur la grille jointe en annexe 3 Cette caution sera restituée si le matériel rendu est conforme au matériel livré.

⊕ La mise à disposition d'installations, aménagements et matériels (scène, chaises, gradins, tentes...) devront figurer dans les comptes de l'association comme un concours attribué par la Commune sous forme de prestations en nature.

⊕ La Ville d'Ajaccio, par l'intermédiaire de la Direction des Festivités, ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable lors d'un sinistre ou d'un accident pouvant subvenir lors de l'usage de son matériel (utilisation ou manipulation par un ou plusieurs tiers). A ce titre, l'emprunteur déclare n'engager aucune poursuite ni recours contre l'administration municipale ou ses représentants.

La mise à disposition de matériel communal donne lieu à une redevance calculée sur la base tarifaire indiquée en annexe n°2

IV.2 : INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Avez-vous prévu des installations électriques ? OUI NON

Si oui, de quel type :

◇ GROUPE ELECTROGENE (puissance à préciser) :

◇ ARMOIRE ELECTRIQUE

◇ APPAREILS DE CUISSON

◇ AUTRES (à préciser)

⊕ Vous devez faire contrôler les installations électriques provisoires

Précisez le nom et la nature de l'organisme chargé de contrôler ces installations provisoires :

◇ TECHNICIEN QUALIFIE INDEPENDANT

⊕ Raison sociale

◇ ORGANISME DE CONTROLE AGREE

⊕ Raison sociale

Souhaitez-vous que des armoires électriques soient mises à disposition par la Direction des Festivités de la Ville d'Ajaccio (sous réserve de disponibilité) ? OUI NON

Si oui, décrivez les installations que vous mettez en place (non fournies par la Ville d'Ajaccio) :

DETAIL	DESIGNATION	NOMBRE	PUISSANCE UTILITAIRE EN KVA	PUISSANCE TOTALE EN KVA
LUMIERE				
SONORISATION				
MATERIEL AUDIOVISUEL				
APPAREILS DE CUISSON				
AUTRE				

- ⊕ Ce tableau doit nous permettre d'évaluer la puissance électrique totale dont nous avons besoin
- ⊕ Rappel : si la ville d'Ajaccio peut fournir de l'électricité, la distribution en aval reste à la charge de l'organisateur
- ⊕ Chaque câble d'alimentation électrique devra être protégé par un passage de câbles ou tenu hors de portée du public
- ⊕ Vous devez disposer d'extincteurs à CO2 près des installations électriques. Ces équipements ne sont pas fournis par la Ville d'Ajaccio
- ⊕ Il vous est strictement interdit d'intervenir sur le matériel de la Ville d'Ajaccio type armoire électrique

IV3 : RACCORDEMENTS EN EAU

- Avez-vous prévu une alimentation en eau ?** OUI NON
- Si oui, de quel type :**
- ◇ DISTRIBUTION AUTONOME
- ◇ RESEAU DE LA VILLE
- Si oui, pour quelle utilisation :**
- Détailler les moyens déployés pour la récupération des eaux usées :**

IV.4 : ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE « ORGANISATEUR »

Vous devez impérativement joindre cette ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE « ORGANISATEUR » EN ANNEXE qui doit contenir les informations ci-dessous :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ⊕ Civilité / Nom / Prénom de l'organisateur ⊕ Est assuré au titre de la police N° ⊕ Joignable par téléphone ⊕ Pour la manifestation intitulée ⊕ Date et lieu - dommages corporels | <ul style="list-style-type: none"> ⊕ Raison sociale ⊕ par la compagnie ⊕ ou par email |
| sinistre | montant de la garantie par |
| - dommages matériels et immatériels consécutifs | montant de la garantie par |
| sinistre | montant de la garantie par |
| - dommages immatériels non consécutifs | montant de la garantie par |
| sinistre | montant de la garantie par |
| - objets confiés | montant de la garantie par |
| sinistre | montant de la garantie par |

Cette garantie est obligatoire dès lors que du matériel est mis à disposition par la Ville d'Ajaccio

VII. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) :

Nom / Prénom

En qualité de :

Responsable de l'évènement intitulé :

Rappeler le nom de l'évènement

Qui aura lieu le :

Dates de l'évènement

Atteste la véracité des informations communiquées et la conformité des éléments fournis.

Reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations et prescriptions énumérées dans ce document et m'engage à les respecter.

M'engage à prendre en charge les frais de remise en état des matériels prêtés et/ou mis à disposition en cas de dégradation.

M'engage à respecter les consignes de la Direction des Fêtes et de son personnel.

L'acceptation du dossier par la Direction des Fêtes n'induit pas automatiquement la mise à disposition des installations techniques par la Ville d'Ajaccio. Des solutions alternatives pourront être proposées en fonction de la charge de travail et de la disponibilité du matériel. Les solutions alternatives seront alors prises en charge par l'organisateur.

Une visite de réception sur les lieux de la manifestation pourra être effectuée afin de vérifier la conformité des installations. Un état des lieux contradictoire pourra être demandé suivant le lieu et l'importance de la manifestation.

A _____ le,

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU RESPONSABLE

SIGNATURE

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

LE PLAN D'IMPLANTATION

- ⊕ Clair, lisible, légendé et en couleur de l'installation prévue sur le lieu d'occupation ; au-delà d'une occupation globale de 100 m², il est demandé de fournir un plan A3
- ⊕ Contenant l'activité exercée pour chaque chapiteau (ex : tente destinée au stockage de matériel...)
- ⊕ Un passage de 4 mètres de large, après déploiement des parapluies, auvents, chapiteaux... doit être maintenu le long des façades de bâtiments pour le passage des Sapeurs Pompiers
- ⊕ Tout piquetage est interdit. Les tentes doivent être obligatoirement lestées au sol.
- ⊕ Le montage des structures **AUTRES QUE CELLES DE LA VILLE D'AJACCIO** doivent faire l'objet d'une vérification par un bureau de contrôle agréé

LE PLAN DES AMENAGEMENTS INTERIEURS A L'ECHELLE

- ⊕ besoins électriques et localisation des équipements électriques
- ⊕ matériel installé

L'EXTRAIT DU REGISTRE DE SECURITE ou LE PROCES VERBAL M2 DE LA TOILE

- ⊕ Pour les structures **AUTRES QUE CELLES DE LA VILLE D'AJACCIO** accueillant du public

L'ENGAGEMENT à produire UN CERTIFICAT DE BON MONTAGE ET DE LIAISONNEMENT AU SOL APRES INSTALLATION

- ⊕ Pour les établissements du public

UN DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS TECHNIQUES (électricité, chauffage, appareils de cuisson....)

NOTICES TECHNIQUES ET ATTESTATION DE CONFORMITE DES APPAREILS ELECTRIQUES

CERTIFICATS DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS ELECTRIQUES PAR UN ORGANISME AGREE

CERTIFICATS DE CONFORMITE DES STRUCTURES (*autres que celles montées par la Ville*) **PAR UN ORGANISME AGREE** : numéro d'homologation, dates de validité des contrôles périodiques concernant chaque structure, descriptif des modalités d'implantation de la structure,

UN DESCRIPTIF DES ACCES DE SECOURS, LARGEUR DES ISSUES DE SECOURS, ECLAIRAGE DE SECURITE, MOYENS D'ALARME, NOMBRE D'EXTINCTEURS

PLAN DES ITINERAIRES PRECISANT LES VOIES, PARTIES DE VOIES ET ESPACES EMPRUNTES,

N° AFFILIATION FEDERALE (pour les associations non conventionnées avec la Ville)

AGREMENT MINSITERIEL (pour les associations non conventionnées avec la Ville)

COPIE DU J.O (pour les associations non conventionnées avec la Ville)

LICENCE (entrepreneur du spectacle)

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE « ORGANISATEUR »

En remplissant ce dossier j'accepte que les informations saisies soient exploitées pour les finalités décrites ci-dessous.

Conformément à l'article 27 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé réalisé par la Ville d'Ajaccio et sont indispensables au traitement de votre dossier.

Elles sont conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires, elles seront conservées pour une durée de 1 an.

Ces données peuvent être transmises à des organismes externes (Préfecture, SDIS, Police Municipale, Police Nationale) dans le cadre des réunions sur la sécurité liée aux événements.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Ce droit s'exerce par email, en justifiant de votre identité, à l'adresse email suivante : dpo@ca-ajaccien.fr

ANNEXE 1 TARIFICATION ESPACES PUBLICS SPECTACLES ET AUTRES EVENEMENTS

Pour les chapiteaux :

CHAPITEAUX ET MANIFESTATIONS		
Jusqu'à 1000m2	Forfait/jour	440,00 €
Entre 1000m2 et 3000 m2	Forfait/jour	675,00 €
au delà de 3000m2	m2/j	0,32 €
Forfait montage-démontage	Par unité/jour	55,00 €
Petit cirque et animation		
Jusqu'à 50m2	Forfait/jour	56,30 €
au delà de 50m2	Forfait/jour	2,10 €
Occupation à des fins commerciales ou promotionnelles (événements d'ouverture de magasins, de lancement d'une offre commerciale etc...)		
Jusqu'à 50m2	Forfait/jour	56,30 €
au delà de 50m2	m2/j	2,10 €
Occupation à des fins commerciales ou promotionnelles du kiosque de la place du Diamant		
Forfait/jour		55,00 €

Pour les spectacles de plein air : se baser sur la jauge prévue par l'organisateur et vérifiée par les services de la Ville :

Tarif journalier plein air	PLACE MIOT	PLACE FOCH	PLACE DU DIAMANT	CASONE			
				de 100 à 1 000 places	de 1 000 à 2000 places	de 2 000 à 3 000 places	+ de 3 000 places
Sans partenariat	1 076 €	130 €	1 076 €	806 €	1 614 €	3 228 €	4 842 €
Avec partenariat	807 €	108 €	807 €	538 €	1 076 €	2 152 €	3 228 €

Pour les animations et autres manifestations :

Tarif journalier plein air	PLACE MIOT	PLACE FOCH	PLACE DU DIAMANT	CASONE
Sans partenariat	1 076 €	130 €	1 076 €	1 076 €
Avec partenariat	807 €	108 €	807 €	807 €

** La mise à disposition d'installations, aménagements et matériels (scène, chaises, gradins, tentes...) devront figurer, dans les comptes de l'association, comme un concours attribué par la Commune sous forme de prestations en nature.*

Lorsque la manifestation nécessite l'installation d'un chapiteau, seul le tarif le plus important s'applique en matière de redevance d'occupation du domaine public entre celui prévu par la présente délibération et ceux prévus par la délibération 2016/344 du 19 décembre 2016

Dénomination du matériel	Prix à l'unité 2017
adaptateur électrique	0,50 €
bancs bois pliants	4,30 €
barrières Vauban	1,29 €
barrières Héras	2,00 €
chaises en tissu	1,00 €
chaises pliantes	0,54 €
gradin (prix à la place)	4,84 €
Isoloir	2,69 €
néons sous tentes	10,00 €
Panneaux affichage élections	2,69 €
passage de câbles	20,00 €
plancher	3,00 €
plots béton	2,00 €
podium (prix au m2)	3,00 €
podium bâché 6x6 (prix au m2)	3,23 €
podium PMR (prix au m2)	2,15 €
praticables 1x2	4,30 €
pupitre orateur bois	43,03 €
pupitre orateur plexi	59,17 €
tables marron 2,2 x 0,8	6,45 €
tables plateaux 3m	5,38 €
tables pliantes 2,20 x 0,7	8,61 €
tente 6x6	591,69 €
tente 3x3	290,47 €
tribune mobile 120 places	500,00 €

Montant de la caution de mise à disposition de matériel communal

Coût du matériel mis à disposition	Montant de la caution
De 10 € à 200 €	50 €
De 200 € à 500 €	150 €
De 500 € à 1000 €	300 €
De 1 000 € à 1500 €	600 €
De 1 500 à 2 000 €	800 €
A partir de 2 000 €	1 000 €

NUMEROS UTILES

MAIRIE AJACCIO	04.95.51.52.53
DIRECTION DE LA COMMUNICATION S. PISANI communication@ville-ajaccio.fr	04.95.51.53.20
CABINET DE MR LE MAIRE M. CAPRIOLI m.caprioli@ville-ajaccio.fr	04.95.52.87.31
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE C. QUASTANA c.quastana@ville-ajaccio.fr	04.95.25.95.62
DIRECTION DU COMMERCE ET DE L ARTISANAT - SERVICE HALLES ET MARCHES commerce@ville-ajaccio.fr	04.95.51.78.65
RELAIS DES ASSOCIATIONS M CAUSSE, 3 rue Michel Bozzi m.causse@ville-ajaccio.fr	04.95.10.63.32
DRAC Chemin de la Pietrina 20 000 Ajaccio	04.95.51.52.13
SACEM 1 Bd Lantivy 20 000 Ajaccio www.sacem.fr .	04.86.06.31.80
ASSOCIATIONS DE PREVENTION – CRIJ Corsica www.crij-corse.fr	04.95.22.68.42
COLLECTIVITE DE CORSE	04.95.51.64.64
PREFECTURE DE CORSE	04.95.11.10.42
METEO FRANCE	05.67.22.95.00
CORSE MATIN ajaccio@corsematin.com	04.95.51.74.00